

# ANIMATION TECHNIQUE POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE LA SÉLECTION PORCINE

Fiche 49

## Contexte et objectifs

L'Agence de la Sélection Porcine (ASP), organe de représentation des professionnels de la génétique porcine, est amenée à traiter des dossiers techniques à la demande de ses adhérents ou du Ministère chargé de l'Agriculture. Depuis 2005, au sein d'une convention de partenariat, l'ASP confie l'animation et/ou la maîtrise d'œuvre de ses travaux à l'IFIP.

La Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) confie à l'ASP l'expertise des agréments zootechniques des Etablissements de Sélection Porcine (ESP) : conformité aux exigences réglementaires, suivi de l'activité des ESP et centres de collecte de sperme (CIA). Grâce aux données qu'elle centralise, l'ASP peut établir des références et les mettre à disposition des utilisateurs.

## Résultats

L'ASP apporte un appui aux ESP sur tous les aspects réglementaires de l'activité (agréments). Le nouveau règlement zootechnique européen (RZUE), entré en vigueur le 1er novembre 2018 a fait évoluer le paysage administratif de la sélection porcine. En effet, l'essentiel des Organismes de Sélection Porcine sont devenus des Etablissements de Sélection Porcine le 1er novembre 2018, agréés en tant qu'entreprises privées opérant dans un système de production fermé. Seul le Ligéral conserve le statut d'organisme de sélection pour la préservation des races locales. La liste des ESP agréés et de leurs programmes de sélection approuvés est accessible par le lien : <https://agriculture.gouv.fr/liste-des-etablissements-agrees-dans-le-domaine-zootechnique>. Cet agrément est maintenu tant que l'ESP déclare une activité sur le territoire national d'obtention de l'agrément ou sur une zone d'extension d'un programme de sélection dans un autre Etat Membre. En complément de l'agrément qui reconnaît leur capacité matérielle à réaliser de la sélection (éléments administratifs, expertise scientifique...), les ESP doivent décrire leur(s) programme(s) de sélection par race ou croisement pour approbation et le(s) mettre à jour dès qu'une évolution significative est adoptée. Sur l'année 2020, des ESP ont décrit leurs différents programmes de sélection (en race pure ou en

croisement) pour approbation par le Ministère de l'Agriculture, et d'autres, agréés dans un autre Etat Membre de l'UE ont demandé une extension de leurs(s) programme(s) en France. L'ASP a accompagné les entreprises dans cette rédaction et joué le rôle d'interface avec l'Administration. Au 31 décembre 2020, on dénombrait 35 programmes de sélection de races et 18 programmes en croisement.

L'ASP participe également aux différents groupes de travail sur les adaptations du code rural nécessaires pour prendre en compte les évolutions liées au RZUE.

L'IFIP et l'ASP coaniment le groupe de travail sanitaire spécifique au haut de pyramide. L'ensemble des adhérents de l'ASP a décidé de formaliser les actions sanitaires mises en place au niveau des élevages de sélection et de multiplication et des CIA pour la surveillance de trois pathologies non réglementées (SDRP, App et mycoplasme) à travers la charte EQS (Engagement Qualité Sanitaire). L'application de cette démarche volontaire est contrôlée annuellement par un audit documentaire.

Face à l'explosion des cas de Fièvre Porcine Africaine (FPA) en Asie, un groupe de travail a été mis en place avec les ESP exportateurs vers les pays tiers afin de proposer aux autorités sanitaires françaises un modèle de dossier « compartimentation ». Un compartiment permet d'isoler une sous-population du cheptel porcin français, conduite selon des règles de biosécurité définies. L'agrément d'un compartiment par la DGAL permettrait d'exporter des reproducteurs vers un pays tiers validant le principe de la compartimentation, même si un cas de FPA était confirmé en France. L'objectif de ce groupe de travail est donc de se préparer à cette éventualité, sachant que dans un premier temps l'ASP adhère pleinement à la stratégie de zonage géographique défendue par Inaporc et la DGAL.

Toujours dans ce contexte sanitaire, un groupe de travail spécifique aux CIA a fait des propositions de sécurisation de la livraison de semence porcine dans les élevages. Celles-ci ont été présentées à l'ANSP (Association Nationale Sanitaire Porcine) en 2020 et seront échangées avec la DGAL en 2021. Ce groupe de travail a également engagé une concertation avec les principaux abattoirs de verrats de réforme afin de trouver les solutions permettant de fluidifier le rythme de réforme des centres de collecte.

La Commission d'Amélioration Génétique

(CNAG) animée par le Ministère de l'Agriculture a été remplacée, en septembre 2020, par une Commission Technique Inter filières Ressources Zoogénétiques (CTI) animée par France Agrimer. Le Président de l'ASP et le Président du Ligéral représentent le secteur de la génétique porcine. Un premier groupe de travail « économie » a été mis en place avec l'objectif de positionner l'économie du maillon de la génétique au sein de chaque filière de production.

## Perspectives

Au niveau réglementaire, l'ASP a un rôle d'accompagnement des acteurs économiques pour se conformer aux évolutions du cadre législatif. L'ASP joue également son rôle d'interface avec l'administration, notamment en fournissant les éléments nécessaires à la mission de contrôle des ESP et de leurs programmes de sélection qu'elle doit assurer. Dans un contexte de risque d'introduction de la FPA en France, l'animation du groupe de travail sanitaire joue un rôle important de sensibilisation sur des problématiques de biosécurité des élevages mais également de biosécurité du transport des animaux vivants. Dans le même sens, un groupe de travail « aires de lavage » sera mis en place en 2021.

Nombre de programmes de sélection actifs détenus par opérateur et catégorie (au 31/12/2020)

Opérateur	Races	Croisements
<b>O.S.P.</b>		
LIGERAL	6	-
<b>E.S.P.</b>		
Axiom	6	4 <sup>1</sup>
Bretagne Porc Sélection	-	2
Choice Genetics France	4	2
C.P.P.R.	-	2
DanAvl France	2	1
Horizon +	1	-
Hypor France	4	1
Nucleus	5	2
PIC France	2	1 <sup>1</sup>
Topigs Norsvin France	5	3
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>18</b>

<sup>1</sup> Un registre commun à deux E.S.P.

- **Partenariats** : ASP et ses membres : ESP, CIA ; ANSP, BD Porc, Coop de France, DGAL, DGPE, INRAE, Ligéral,
- **Financeurs** : France Agrimer, Agence de la Sélection Porcine
- **Contacts** : joel.bidanel@ifip.asso.fr  
claire.hassenfratz@ifip.asso.fr

## Valorisation

- Rapport sur l'activité 2019 des Organismes et Etablissements de sélection porcine agréés et de leurs programmes de sélection approuvés.
- Porc par les chiffres : les chiffres clés de la sélection porcine en France
- Expertise auprès des ESP et CIA.